

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN DU 27 Mars 2013**

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Etaient présents : BAUER Caroline, DUCLOS Liliane, ERTZINGER Pierre, HOHL Jacky, WEISSGERBER Pierre, CRONIMUS Georges, MULLER Charles, KLEIN Sylvie, FROEHLICH Jacques, GOETZ Jean-Marc,

Absent excusé : SCHILDKNECHT Jean-Michel, RUDLOFF Jean-Louis, BERGER Jean-Marie, FELDEN Jean-Luc,

**OBJET** : Approbation du Procès-verbal du 27 février 2013

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2013 est adopté à l'unanimité.

**OBJET** : Approbation des comptes de gestion 2012 - Budget général

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2012, par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur sont conformes et n'appellent pas d'observations.

Délibération adoptée à l'unanimité

**OBJET** : Compte administratif 2012 – Budget général

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de 2012 dressé par M. Fernand FEIG, Maire, sous la présidence de M. Pierre ERTZINGER, 1<sup>er</sup> Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN  
DU 27 Mars 2013**

**A) Compte administratif - budget général**

	<b>DEPENSES</b>			
	Réalisés	Résultat N-1	Total section	Restes à réaliser
Fonctionnement	794 233,12		794 233,12	
Investissement	435 012,56	188 820,51	623 833,07	150 253,14
<b>Total</b>	<b>1 229 245,68</b>	<b>65 196,61</b>	<b>1 418 066,19</b>	<b>150 253,14</b>

	<b>RECETTES</b>			
	Réalisés	Résultat N-1	Total section	Restes à réaliser
Fonctionnement	896 120,99	177 895,30	1 074 016,29	
Investissement	517 260,92		517 260,92	142 745,16
<b>Total</b>	<b>1 413 381,91</b>	<b>177 895,30</b>	<b>1 591 277,21</b>	<b>142 745,16</b>

Délibération adoptée par 10 voix, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

**OBJET : Etat des restes à réaliser – Exercice 2012 à reporter sur 2013 – Budget Général**

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée délibérante de la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées prévues sur l'exercice 2012 sans attendre le vote du budget primitif de l'exercice 2013 et propose de reporter les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2013

**DEPENSES**

Imputation	Intitulé	Montant à reporter en 2013
2111	Terrains nus SCHUHLER	1 700,00
2111	Terrains nus FILOSI	4 430,00
2113	Filtrage eaux stade	7 331,00
45815	Remb FCTVA 2012 Par. Prot	8605,23
45818	Columbarium Par. Catho	11 896,61
45817	Ravalement Eglise Prot	25 000,00
45817	Peinture Eglise Prot	3 224,77
45817	Marquise Eglise Prot	2328,61
45817	Paratonnerre Eglise Prot	5 582,03
45817	Photovoltaïque Eglise Prot	80 154,89
	<b>TOTAL</b>	<b>150 253,14</b>

**RECETTES**

Imputation	Intitulé	Montant à reporter en 2013
45827	Subv CG rénovation Eglise Prot	53 533,02
45827	Subv Région Photovolt Eglise Prot	13 595,90
45827	Part. Par. Prot Columbarium	22 018,36
45827	Part Par Prot Toiture	53 597,88
	<b>TOTAL</b>	<b>142 745,16</b>

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN  
DU 27 Mars 2013**

Après avoir délibéré par 11 voix pour, le Conseil municipal :

- Adopte l'état des restes à réaliser tel que figurant dans les tableaux ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur l'état des restes.

**OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012 – Budget général**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 ce jour  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012  
Constatant que le compte administratif présente  
- un excédent de fonctionnement de 279 783,17 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
Déficit de la section d'investissement		-106 572,15
Besoin de financement des restes à réaliser		- 7 507,98
Besoin de financement de la section d'investissement, y compris reste à réaliser		-114 080,13
RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent		279 783,17
Déficit		
A) Excédent au 31/12/2012		279 783,17
Affectation obligatoire		
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
- à l'exécution du virement à la section d'investissement, (compte 1068)		114 080,13
SOLDE DISPONIBLE		
Affecté comme suit :		
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002		165 703,04

Délibération adoptée à l'unanimité

**OBJET: BUDGET PRIMITIF POUR 2013 – Budget général**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et discuté le budget primitif de l'exercice 2013, chapitre par chapitre, et avoir consigné le résultat des votes dans la colonne prévue à cet effet :

1°) Arrête le budget primitif pour 2013 en recettes et en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Op. exercice	Restes à réaliser	Résultats reportés	Cumul section
Dépenses	800 000,00			800 000,00
Recettes	800 000,00		165 703,04	965 703,04
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	344 220,00	150 253,14	106 572,15	601 045,29
Recettes	458 300,13	142 745,16		601 045,29

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN DU 27 Mars 2013

L'assemblée délibérante a décidé de voter le présent budget avec reprise des résultats

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, aucune opération d'investissement n'étant individualisée ; l'ordonnateur est autorisé à procéder à des virements d'article à article. Le conseil n'a spécialisé aucun article de subvention
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

2°) Vote en vue d'assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses un produit de 347 108 €

euros au titre des contributions directes;

3°) Fixe le montant des contributions directes aux pourcentages ci-après :

- taxe d'habitation	19.90 %
- taxe sur les propriétés bâties	16.96 %
- taxe sur les propriétés non bâties	106.68 %

4°) Fixe le montant du virement à la section d'investissement à 35 000,00 € et la dotation aux amortissements à 53 045,00 €

5°) Il décide en outre pour l'exercice 2013 la reconduction du principe d'automatisme des traitements pour le personnel communal ainsi que de l'indemnité forfaitaire du Maire et des adjoints. Les suppléments accordés au personnel à temps complet seront également accordés au personnel à temps non complet, titulaire ou non.

Délibération adoptée à l'unanimité

### **OBJET : Classement sonore des voies**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture engage une révision du classement des voies concernées par le bruit.

Cette révision concerne la D242.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance et après avoir délibéré, DECIDE de donner un avis favorable.

### **OBJET : Cotisations aux associations de maires 2013**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de cotiser aux associations de maires suivantes :

- Association des maires des communes forestières ;
- Association des maires du Canton ;
- Association des maires du Bas-Rhin ;
- Association des maires Ruraux.

Les versements des cotisations seront imputés sur l'article 6281.

Délibération adoptée à l'unanimité

### **OBJET : Contrat d'entretien des installations gaz**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire procéder à un entretien annuel des installations fonctionnant au gaz.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance et après avoir délibéré, DECIDE de souscrire des contrats d'entretien annuels avec l'atelier L. METZ et Fils, 38, rue du Fossé Riepberg à 67100 Strasbourg aux conditions suivantes :

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN  
DU 27 Mars 2013**

- Chaudière De Dietrich 170 kW et brûleur : 209,30 € TTC
- Chaudière VIESSMANN 80 kW et brûleur : 209,30 € TTC
- Chaudière à condensation VIESSMANN Vitodens 200 : 137,54 € TTC
- Chauffe eau gaz Ventouse et cuisinière : 197,34 € TTC

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats.

**OBJET : Maîtrise d'ouvrage – travaux réfection toiture Eglise catholique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil de Fabrique de l'Eglise catholique sollicite la maîtrise d'ouvrage communale pour des travaux de réfection de la toiture de l'Eglise.

Le montant des travaux s'élève à 79 984,04 € T.T.C. – 66 876,29 € H.T.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et après avoir délibéré, DECIDE

- 1°) d'accepter la maîtrise d'ouvrage pour les travaux cités ci-dessus ;
- 2°) que la Paroisse Catholique versera une participation calculée sur le coût réel T.T.C. des travaux sous déduction des subventions obtenues ;
- 3°) Dans l'année N+2, la commune reversera à la Paroisse la part de FCTVA récupérée sur les travaux par imputation au compte 458 dépenses – travaux pour tiers.
- 3°) d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec la Paroisse Protestante prévoyant les modalités d'intervention de la Commune ;
- 4°) d'autoriser M. le Maire à signer les contrats ou commandes avec les fournisseurs relatifs à ce programme ;
- 4°) Les crédits nécessaires ont été votés au budget primitif 2013.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**OBJET : Remise gracieuse pénalités participation d'urbanisme**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur SALING Serge sollicite un délai de paiement pour la participation d'urbanisme à l'échéance du 15 juin 2012.  
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance et après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de donner un avis favorable à la demande de délai de paiement assorti de la remise des pénalités.

**OBJET : Subventions 2013**

Le conseil municipal, après avoir délibéré,  
DECIDE de fixer le montant des subventions 2013 comme suit :

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN  
DU 27 Mars 2013**

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Subventions</b>
Mutuelle de l'Est	1 000,00
Ecole primaire	390,00
Ecole maternelle	220,00
Groupement Action Sociale	1 500,00
Divers Ravalement	10 515,00
Classe Verte Heilsbach	30,00
CES Voyage Ardèche	180,00
Collège Much Voyage Rome	90,00
Ecole Régionale classe verte PLAINE	25,00
APAEII Séjour Théodore MONOD	50,00
<b>TOTAL</b>	<b>14 000,00</b>

Délibération adoptée à l'unanimité

**OBJET : Travaux sous maîtrise d'ouvrage Eglise Catholique – demande de subvention au Conseil Général**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,  
DECIDE :

- 1° )d'accepter la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'Eglise
- 2°) d'approuver les travaux dont le montant s'élève à : 66 876,29 € H.T. – 79 984,04 € T.T.C.
- 3°) de financer les travaux sur fonds propres, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2013 ;
- 4°)de solliciter la subvention du Conseil Général pour travaux sur édifices culturels
- 5°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce programme.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**OBJET : Subvention classe de découverte à Heilsbach**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la classe bilingue du groupe scolaire Hans Haug de Niederbronn-les-Bains va effectuer un séjour en classe de découverte à Heilsbach du 13 mai 2013 au 15 mai 2013.

Ce séjour concerne les élèves DEUTSCHMANN Paul et DEUTSCHMANN Emma domiciliés à Gumbrechtshoffen.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance et après avoir délibéré, DECIDE d'attribuer pour ce séjour une subvention de 5 €/jour/élève, soit 30 €.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN  
DU 27 Mars 2013**

**OBJET : Acceptation du solde de la succession GROSJEAN Frédéric**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Maître Philippe de GAIL, Notaire à Strasbourg, a adressé un courrier informant la Commune que le solde de la succession de Monsieur Frédéric GROSJEAN s'établit comme suit :

- Paroisse de Gumbrechtshoffen : 10,77 €
- La Commune de Sessenheim : 2 871,66 €
- La Commune de Gumbrechtshoffen : 2 157,80 €

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance et après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'accepter le solde de la succession de Monsieur GROSJEAN Frédéric, à savoir 2 157,80 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'accord de versement.

Fernand FEIG	ERTZINGER Pierre	BAUER Caroline	DUCLOS Liliane	FELDEN Jean-Luc <b>Excusé</b>
BERGER Jean-Marie <b>Excusé</b>	FROEHLICH Jacques	MULLER Charles	GOETZ Jean-Marc	HOHL Jacky
CRONIMUS Georges	WEISSGERBER Pierre	RUDLOFF Jean-Louis <b>Excusé</b>	KLEIN Sylvie	SCHILDKNECHT Jean-Michel <b>Excusé</b>